

Communiqué de presse



Dijon, le 14/04/2022

Convention entre les Urssaf Bourgogne et Franche-Comté et l'ADIE

Le 14 avril, les Urssaf Bourgogne et Franche-Comté et l'Agence pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) ont signé une convention de partenariat visant à améliorer l'accompagnement des porteurs de projets Travailleurs Indépendants.

La signature de cette convention s'inscrit dans une démarche globale d'optimisation du service rendu aux travailleurs indépendants, notamment dans leur démarche de création et de pérennisation de leur activité.

Au-delà de favoriser la connaissance réciproque des organismes, Angèle Mignonac, Directrice Grand Est et Bourgogne Franche-Comté de l'ADIE, **Anne Barralis**, Directrice de l'Urssaf Franche-Comté et **Lionel Matz**, Directeur de l'Urssaf Bourgogne, se sont engagés à assurer la promotion de la gamme de services proposés aux travailleurs indépendants et à intervenir conjointement auprès de ce public pour présenter les accompagnements et aides *proposés* par les deux réseaux, tant aux créateurs en devenir qu'aux travailleurs indépendants déjà en exercice.

Cette coopération permettra entre autres à l'ADIE d'informer les travailleurs indépendants qu'elle accompagne des actions mises en œuvre par les deux Urssaf (cellule d'accompagnement aux créateurs, dispositif HELP pour les indépendants en difficulté) mais également de signaler aux Urssaf des situations de travailleurs indépendants en difficulté, afin que la situation de difficulté puisse être traitée le plus en amont possible.

Un correspondant a été désigné dans chacune des trois structures afin de faciliter la communication entre les différents acteurs, et de veiller à la bonne exécution des termes de la convention signée. Ainsi, une meilleure connaissance réciproque et une fluidité des échanges pourra être garantie entre les équipes concernées.

Avec cette signature, les Urssaf Bourgogne et Franche-Comté renforcent ainsi leur engagement auprès des travailleurs indépendants de la région.

L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,24% de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 534,4 milliards d'euros encaissés auprès de 9,8 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitable.

Chiffres Bourgogne : 4,9 Mds € collectés en 2021 164 316 cotisants 296 salariés
Chiffres Franche-Comté : 3,6 Mds € collectés en 2021 169 945 cotisants 270 salariés